

Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage

Rapport annuel 2013

Table des matières

1. La garantie de voyage a 20 ans
2. Changements au sein des organes
3. Situation du marché
4. Marche des affaires
5. Evolution du nombre de participants
6. Contrôles de solvabilité
7. Bilan et comptes annuels 2013
8. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation

1. La garantie de voyage a 20 ans

La loi fédérale sur les voyages à forfait a été adoptée le 18 juin 1993 par l'Assemblée fédérale de la Confédération suisse et mise en vigueur au 1^{er} juillet 1994 par le Conseil fédéral. Il incombait dès lors aux acteurs de la branche du voyage, essentiellement représentée par le comité de la Fédération Suisse des Agences de Voyages (aujourd'hui Fédération Suisse du Voyage) et les délégués des trois plus grands tour-opérateurs, de mettre à la disposition de leurs membres, concurrents et clients une plateforme leur offrant la possibilité de se conformer aux nouvelles dispositions légales à moindres frais et par une voie simple. L'organisme compétent a finalement opté pour une fondation autonome, cette forme d'entité étant la plus à même de gérer les affaires de manière indépendante. La solution d'une collaboration avec une compagnie d'assurance a été rejetée pour des raisons de coûts. La Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage a attaqué ses travaux dans les meilleurs délais, à savoir avant l'entrée en vigueur de la loi, avec un capital d'exploitation avancé par les trois grands voyagistes de l'époque Imholz, Hotelplan et Kuoni.

Lors de sa séance du 26 septembre 2013 en Valais, le Conseil de fondation a fêté le 20^e anniversaire de cette institution en constatant avec satisfaction que les objectifs et conditions fixés au moment de sa création étaient atteints, respectivement remplis dans tous les domaines. La participation au Fonds de garantie a permis et permet encore à la branche de répondre pleinement aux exigences posées par le législateur et la protection des consommateurs, laquelle a joué un rôle moteur dans l'introduction de la loi sur les voyages à forfait. Il faut noter au passage le caractère unique de cette situation, aucune autre branche économique en Suisse n'étant à ce jour légalement tenue de garantir les fonds de sa clientèle au prix d'efforts et de moyens financiers somme toute considérables.

Depuis sa création, la Fondation s'est impliquée dans 51 procédures d'insolvabilité au total et a remboursé au fil des ans un peu plus de CHF 8.4 millions à 5'192 consommateurs et divers voyagistes dans le cadre de l'exercice de la loi sur les voyages à forfait. La moitié de cette somme ayant été couverte par les garanties fournies par les participants, la Fondation a néanmoins dû s'acquitter d'un montant équivalent. Comme il a été souligné à plusieurs reprises, le versement des indemnités aux consommateurs a évité une atteinte dommageable à l'image de la branche.

2. Changements au sein des organes

Conformément à l'annonce faite il y a une année, le président en fonction, Kurt Heiniger, qui fait partie des initiateurs et des créateurs de la Fondation, vice-président depuis le début et président depuis 2006, a démissionné pour la fin de l'exercice, respectivement à fin mars 2014. A la séance du 26 septembre 2013 précédemment mentionnée, André Dosé, ancien directeur général de Crossair, Gulf Air ainsi que Swiss, et aujourd'hui propriétaire d'une société de conseil, a été élu au Conseil de fondation pour succéder à Kurt Heiniger. Il est prévu qu'il reprenne la présidence de la Fondation au printemps 2014.

Urs Herzog met ses excellentes connaissances de la branche au service de la Fondation, qu'il dirige depuis près de 15 ans avec compétence et beaucoup d'engagement. C'est en étroite collaboration avec le Conseil de fondation et les participants qu'il gère les affaires de manière exemplaire. Au cours de son activité, il a entre autres simplifié considérablement le système administratif ainsi que les procédures. Sans oublier que les charges financières sont restées stables sous sa direction, notamment parce qu'il a su exploiter les possibilités offertes par l'utilisation du traitement des données et d'Internet. Urs Herzog prendra sa retraite au printemps 2014. Stefan Spiess, âgé de 44 ans, lui succédera le 3 avril 2014 au poste de directeur. Expert en tourisme, Stefan Spiess a dans le cadre de ses dernières fonctions occupé le poste de directeur de la société Cosulich Schiffsreisen et de Business Development Manager au sein de la compagnie de navigation Scenic Tours Europe, avant d'exercer une activité intérimaire en qualité de manager pour le groupe hôtelier Victoria-Jungfrau Collection.

3. **Situation du marché**

Grâce à la stabilité de la situation économique en Suisse, les ventes des agences de voyages affiliées au Fonds de garantie ont augmenté de CHF 5.964 milliards à CHF 6.135 milliards au cours de l'année sous revue. Ces chiffres sont déterminants pour la Fondation, dans la mesure où les contributions annuelles versées par les participants sont calculées sur la base de leur chiffre d'affaires. Alors que les leaders sur le marché et les grands représentants de la branche consolident leur position, les plus petites entreprises - spécialistes et sociétés actives sur Internet – continuent d'enregistrer une croissance en partie importante.

Le retailer classique se mue de plus en plus souvent en voyageur. La Fondation se pose dès lors la question de savoir si le modèle de contributions mis en place par le Fonds de garantie, avec une distinction entre détaillant et tour-opérateur, peut être maintenu dans sa forme actuelle. Une adaptation du modèle de contributions tenant compte du risque plus élevé qui découle de cette évolution nécessitera une réévaluation de la politique de gestion.

Selon les estimations de la Fondation, les pays du pourtour méditerranéen, en particulier la Grèce, la Turquie, l'Espagne et le Portugal, font l'objet d'une forte demande, alors que celle-ci demeure faible pour les destinations nord-africaines autrefois très prisées, surtout pour l'Egypte. Concernant le secteur outre-mer, les Etats-Unis, le Canada et l'Asie du Sud-Est font partie des destinations phares. Les croisières fluviales et en mer ont elles aussi le vent en poupe.

4. **Marche des affaires**

Le Fonds de garantie enregistre un nouvel exercice positif, en grande partie imputable au fait qu'aucun sinistre n'est à déplorer pour la troisième année déjà depuis 2010. Avec des recettes en légère hausse provenant des contributions versées par les participants, mais surtout grâce à l'amélioration des produits issus des placements financiers et – il faut le souligner – aux charges restées stables, les provisions pour sinistres peuvent être augmentées de CHF 0.489 million à près de CHF 10 millions. Un chiffre qu'il s'agit de relativiser puisque deux cas d'insolvabilité d'ores et déjà connus au cours de l'exercice et qui déboucheront sur un dommage estimé à CHF 200'000.- (après déduction des garanties) n'ont pas encore pu être évalués, ni traités de manière définitive.

5. **Evolution du nombre de participants**

La principale constatation concerne les succursales des grands voyageurs. Le nombre de ces agences de voyages a en effet diminué de 34 (pour la plupart) magasins. Par ailleurs, 20 nouveaux participants ont rejoint la Fondation contre 19 démissions, dont 11 sont à mettre au compte de la cessation d'activité et 5 sont imputables à des reprises ou des fusions. Dans les 3 autres cas, il s'agit de résiliations de contrat unilatérales pour cause de solvabilité insuffisante.

Au 31 décembre 2013, 1'451 entreprises au total (succursales comprises) étaient ainsi affiliées au Fonds de garantie. La synthèse figurant en dernière page du présent rapport fournit des informations détaillées sur le nombre de participants, ainsi que sur leur provenance régionale.

6. **Contrôles de solvabilité**

Les contrôles de solvabilité systématiques effectués auprès de tous les participants au Fonds de garantie constituent le volet le plus important de la gestion des risques pratiquée par la Fondation. Le choix des participants soumis aux contrôles se base sur un tournus défini et ne doit donc pas être interprété comme un signe de méfiance. 38.8% des participants ont fait l'objet d'un contrôle au cours de l'année sous revue, ce qui correspond à un nombre total de 219 agences de voyages. PricewaterhouseCoopers (PwC) a procédé à 128 contrôles et le secrétariat s'est chargé d'en effectuer 91. Seules cinq entreprises ont fait l'objet de remarques ou ont dû augmenter la garantie du risque assumé par la Fondation.

7. Bilan et comptes annuels 2013

Les recettes provenant des contributions annuelles et des taxes d'inscription ont augmenté de CHF 40'807.-, à savoir de 3.7%. L'émolument pour frais administratifs a rapporté CHF 143'500.-. Les produits des placements financiers sont en hausse de CHF 34'094.-, en d'autres termes de 14.8%. Ce résultat est à mettre au compte de l'évolution positive de la fortune, de la gestion plus intensive des dépôts, d'une part, et de la politique de placement conservatrice, d'autre part. Les gains de cours réalisés – sur la base d'un petit portefeuille d'actions – restent modestes à hauteur de CHF 5'270.-. Ce léger bénéfice fait face à une perte comptable non réalisée de CHF 39'044.-. Quant aux charges, elles s'élèvent à CHF 1'039'000.- en progression de 4.1%, essentiellement en raison de contrôles de solvabilité supplémentaires. Comme déjà mentionné, le compte de résultat boucle sur un excédent de recettes de CHF 489'456.-. Une fois ce montant attribué aux provisions pour sinistres, ces dernières se montent à CHF 9'985'997.- au total dans le bilan 2013.

L'organe de révision OPES AG confirme dans son rapport du 26 mai 2014 que la comptabilité a été tenue en bonne et due forme et qu'elle est conforme à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

8. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation

Secrétariat

Urs Herzog, directeur
Brigitte Sandhofer, adjointe administrative

Fonds de garantie de la branche suisse du voyage
Etzelstrasse 42, case postale
8038 Zurich

T: +41 44 488 10 70
F: +41 44 488 10 71
Email info@garantiefonds.ch
Site web www.garantiefonds.ch

Conseil de fondation (situation au 31.12.2013)

Kurt Heiniger, président
Jacques Lathion, vice-président
Martin Wittwer, vice-président
Rolf Besser, licencié en droit, avocat
Daniel Bühlmann

Olivier Dupont
Thomas Goosmann
Walter Güntensperger
Rolf Helbling
Heinrich Marti

André Dosé (depuis le 26.9.2013)

Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage



K. Heiniger
Président



U. Herzog
Directeur

Zurich, le 1^{er} juillet 2014

Nombre de participants (situation au 31.12.2013)

Année	Admissions	Démissions	Participants	Succursales	Total
2010	22	15	573	911	1'484
2011	17	25	565	921	1'486
2012	11	13	563	921	1'484
2013	20	19	564	887	1'451

Nombre de participants réparti par régions

	Participants	Proportion en %
Suisse romande	322	22.2
Berne	166	11.5
Haut-Valais	18	1.2
Bâle / Nord-ouest de la Suisse	93	6.4
Mittelland	119	8.2
Suisse centrale	131	9.0
Tessin	29	2.0
Grisons	28	2.0
Ville de Zurich	178	12.3
Canton de Zurich / Nord-est de la Suisse	278	19.2
Suisse orientale	89	6.0
Total participants (succursales comprises)	1'451	100.0

Faits et chiffres (indications en CHF)

Exercice	2013	2012	2011
Nombre de participants (succursales comprises)	1'451	1'484	1'486
Contributions annuelles	1'099'571	1'082'764	1'063'261
Bénéfices/pertes de cours sur placements (réalisés)	5'270	63'082	-58'014
Bénéfices/pertes comptables sur placements (non réalisés)	-39'044	-136'159	-75'669
Honoraires du Conseil de fondation (conseil juridique compris)	75'900	75'400	75'900
Bénéfice d'exploitation	489'455	421'135	295'633
Paiements pour sinistres en faveur de consommateurs/tour-opérateurs	0	0	0
Paiements pour sinistres après déduction des prestations de garantie	0	0	0
Constitution de provisions pour sinistres	489'455	421'135	295'633
Dissolution de provisions pour sinistres	0	0	0
Provisions pour sinistres	9'985'997	9'496'541	9'075'406
Assurance pour gros sinistres	4'000'000	4'000'000	4'000'000
Prestations de garantie spécifiques aux entreprises	53'000'000	50'000'000	50'000'000
Chiffre d'affaires total des participants	6.135 milliards	5.964 milliards	5.984 milliards

Zurich, le 1^{er} juillet 2014